

Madame Christie Morreale
Vice-Présidente du Gouvernement,
Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de
l'Action sociale et de l'Economie sociale, de l'Egalité
des chances et des Droits des Femmes
2, rue Kefer
5100 Jambes

Liège, le vendredi 9 septembre 2022

Objet : Revalorisation des subventions IDESS

Madame la Ministre,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier d'avoir réservé des suites positives à nos interpellations quant à la situation économique vécue par nos membres IDESS et d'avoir mandaté la Direction de l'Economie Sociale, afin de trouver des solutions concrètes en vue de revaloriser les subventions pour ces structures.

Les indexations répétées des salaires, l'explosion des coûts énergétiques couplée à la non-indexation et la non-revalorisation de l'activité rendent la situation catastrophique. Le constat est malheureusement identique pour l'ensemble des IDESS. Les coûts associés à la vente des services par rapport aux rentrées limitées dans les textes législatifs (afin de rester accessibles à un public précarisé) mettent en péril l'équilibre budgétaire. La situation n'est donc plus viable et aujourd'hui, la survie du dispositif IDESS est véritablement en jeu.

Les IDESS, à travers les services variés qu'elles proposent (petits travaux d'entretien des cours et jardins, taxi social, buanderie sociale, épicerie sociale, ...) jouent un **rôle primordial en Wallonie**. Elles répondent à une double mission sociétale : (re)mettre à l'emploi un public précarisé tout en offrant des services de proximité pour ce même public fragilisé à des tarifs accessibles, sans entrer dans une concurrence déloyale avec les acteurs du marché.

Le risque d'abandon des activités IDESS, au détriment des populations déjà fragilisées, existe pour toutes les structures. Elles risquent, à terme, la liquidation ou la faillite en cas d'absence de révision des subventions et des montants fixés par l'AGW.

Il faut aussi rappeler que les IDESS, par les missions qu'elles réalisent et vis-à-vis des publics qu'elles desservent, sont particulièrement utiles en période de crise, que ce soit pour répondre aux besoins en période de confinement, organiser la vaccination, donner des réponses suite aux inondations ou encore pour faciliter l'accueil des populations ukrainiennes. Ces dernières actualités témoignent que l'existence d'épicerie sociale, de taxis sociaux, de services de réparations et d'entretien du domicile, de buanderie sociale à tarif réduit sont des solutions efficaces en cas de crise ... nous l'avons démontré !

Les Fédérations des IDESS et des CPAS, ainsi que ConcertES souhaitent rappeler que le dispositif répond, depuis sa création, à un **besoin réel de services de proximité par et pour un public fragilisé** et souvent défavorisé. Le mandatement SIEG en tant que **service d'intérêt économique général** est le fondement même, depuis 2018, du subventionnement des structures agréées IDESS et des tarifs pratiqués plafonnés.

Le Décret de 2006 instituant le dispositif IDESS ne prévoit pas d'indexation dans son texte. Par ailleurs, nous déplorons qu'aucune augmentation des subventions n'ait été réalisée depuis 2015. Sans une évolution des subventionnements, le mandat ne peut être exercé par les structures de manière raisonnable et pérenne. Cette réalité était déjà présente avant le contexte hyperinflationniste actuel, et s'accroît ces derniers mois.

La demande prioritaire des Fédérations est donc que les subventions IDESS soient indexées de manière automatique, et suivent l'évolution du coût de la vie.

Conscients qu'une telle modification impliquera une révision des textes, qui ne pourra se faire dans des délais courts permettant de répondre aux difficultés de l'année en cours et des précédentes, les différents acteurs (CPAS, Membres IDESS, ConcertES et InitiativES) s'accordent sur la proposition formulée par l'Administration d'octroyer une **subvention facultative aux IDESS pour l'année 2022**, dans l'attente d'une solution plus durable.

Pour tenir compte d'une évolution de plus de 20% des salaires sectoriels sur la période 2015-2022, la demande est d'octroyer une subvention complémentaire de 3000 € pour chaque emploi SINE pour l'année 2022, et de 1000 € pour chaque engagement d'un travailleur sous contrat article 60, afin de couvrir au mieux les frais d'encadrement et de formation qui, eux aussi, ont subi une augmentation non maîtrisée.

Nous sommes certains que l'Administration, Madame la Ministre, trouvera les moyens adéquats pour gérer la méthode d'octroi, de liquidation et de justification de la subvention.

Les Fédérations demandent par ailleurs qu'une subvention forfaitaire de 5 000 € soit accordée à chaque IDESS, et ce indépendamment du nombre de travailleurs qu'elle emploie, pour faire face à l'augmentation des dépenses de l'année 2022 (augmentation des coûts de l'énergie, achats de matières premières, de matériel, ...).

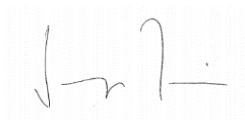
Nous gardons le souhait, à plus longue échéance, de pouvoir retravailler sur une modification des textes réglementaires, notamment en y intégrant un mécanisme d'indexation et un soutien à l'investissement, mais l'urgence nous pousse d'abord à solliciter un complément de soutien.

Nous espérons que cette proposition pourra être approuvée dans les meilleurs délais, afin que les IDESS puissent surmonter cette période de crise et poursuivre leurs missions de service d'intérêt général et leurs activités au profit de public qui en aura encore davantage besoin, tant en termes de mise à l'emploi que de services accessibles offerts.

Les IDESS demandent par ailleurs que la simplification administrative soit une priorité pour alléger la charge des IDESS (rapports d'activité et demandes de renouvellement), et qu'une aide soit apportée aux structures en termes de visibilité (une communication venant du niveau régional, expliquant ce que sont les IDESS et les services qu'elles peuvent rendre).

Nous restons à votre disposition pour opérationnaliser cette subvention, et vous remercions d'avance pour l'attention portée à la situation sur le terrain.

Pour Initiatives,



Jacques RORIVE
Directeur

Pour la Fédération
des CPAS,



Alain VAESSEN
Directeur général

Pour Concertes,



Bénédicte Sohet
Secrétaire générale